

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
(BAPE)

DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES TENUES
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC



POUR UN QUÉBEC SANS URANIUM

Octobre 2014

PAR



Nature Québec, 2014 (octobre).

Pour un Québec sans uranium. Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans le cadre des audiences publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Crédits photographiques (page couverture)

© Puvirnitug, mai 2012, Inkey, licence Creative Commons

© Nature Québec, 2014
870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	4
LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE ET LES AIRES PROTÉGÉES.....	5
Les mines et les aires protégées	5
L'uranium et les aires protégées.....	6

INTRODUCTION

Le présent mémoire est déposé dans le cadre de l'enquête et de l'audience publique, menées par le BAPE, sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Nature Québec abordera plus en détails les enjeux environnementaux de la filière. Toutefois, il est important de rappeler que les activités d'exploration et éventuellement le développement d'une mine d'uranium ne font pas du tout l'unanimité dans les régions concernées et dans l'ensemble du Québec. Les nations autochtones au Québec s'opposent fermement au développement de cette industrie sur leur territoire. À l'heure actuelle, plus de 300 municipalités du Québec ont adopté des résolutions en faveur d'un moratoire sur les mines d'uranium et/ou de l'abandon des centrales nucléaires au Québec, chose faite pour la fermeture de la centrale Gentilly-2 en 2012.

Compte-tenu du fait que cette filière ne fait l'objet d'une acceptabilité sociale, et que les impacts sur l'environnement sont considérables, Nature Québec exprime son désaccord face au développement de l'industrie uranifère au Québec.

RECOMMANDATION GÉNÉRALE

Nature Québec est en désaccord face au développement de l'industrie uranifère au Québec.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE ET LES AIRES PROTÉGÉES

LES MINES ET LES AIRES PROTÉGÉES

La présence de la Loi sur les mines nuit considérablement à la création d'aires protégées. Ainsi, la présence de titres miniers voir même d'un simple potentiel minier peut empêcher la création d'aires protégées ou modifier la configuration optimale de celles-ci. L'uranium n'échappe pas à cette règle. Le rapport d'audience publique du BAPE sur le projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish en témoigne :

« Le potentiel uranifère du bassin d'Otish, qu'il estime indéniable, n'aurait pas été suffisamment considéré lors de la délimitation du parc projeté. Il estime que les gisements uranifères seront d'une importance capitale sur le plan énergétique pour le Québec, tout comme pour la planète, à un moment où les sources énergétiques exemptes d'émissions carboniques s'imposent de plus en plus. Ainsi, selon lui, le nucléaire serait incontournable pour assurer à l'humanité un sain bilan énergétique. C'est pourquoi il a proposé de modifier les limites du parc afin d'en retrancher les secteurs ayant le plus fort potentiel uranifère, soit dans les environs des monts Otish et dans le secteur du couloir du lac Indicateur. Il recommande en outre que l'exploration minière puisse se poursuivre à l'intérieur du parc (ATO 004, p. 2 et 6 ; M. Serge Genest, séance de Chibougamau, p. 4, 8 et 13). »¹

Nature Québec recommande maintenant depuis plusieurs années d'éliminer la présence de la Loi sur les mines (voir les mémoires de Nature Québec et de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine).

- Mines et conservation : Un déséquilibre qui mine le Québec - Mémoire de Nature Québec sur le projet de loi n° 43, Loi sur les mines
- Consultation sur le projet de Loi 43 modifiant la Loi sur les mines- Mémoire de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine sur le projet de loi n° 43, Loi sur les mines
- Pour que le Québec ait meilleure mine ! Projet de loi 14 modifiant la Loi sur les mines
- Projet de loi 79 intitulé « Loi modifiant la Loi sur les mines »
- Loi sur les mines : servir le bien commun avant les intérêts privés - Mémoire de Nature Québec sur le projet de loi no 79, Loi sur les mines

¹ [BAPE. 2006. Projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish - Rapport d'audience publique](#)

L'URANIUM ET LES AIRES PROTÉGÉES

La question de l'uranium pose toutefois des enjeux supplémentaires. Toute exploitation minière pose des défis majeurs pour la gestion des déchets miniers qui sont générés. En plus des risques de contamination en métaux lourds et autres types de polluants, les mines d'uranium doivent également composer avec des risques de contamination radioactive. Les experts sont unanimes : il n'existe actuellement encore aucune méthode éprouvée à long terme pour assurer l'absence de contamination issue des mines d'uranium, notamment en cas d'accidents, de fuites, de déversements ou d'erreur humaine.

Dans le cas des mines d'uranium, les exploitants retirent l'uranium de la roche à des concentrations variant typiquement de 0,1 % à 1 %, et laissent donc derrière d'immenses quantités de résidus miniers qui contiennent plusieurs éléments radioactifs qui n'ont aucune valeur commerciale (thorium, radium, gaz radon, polonium, etc.). La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) confirme que les résidus miniers peuvent contenir jusqu'à 85 % de la radioactivité originale du minerai exploité. La CCSN admet également qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes à long terme concernant l'efficacité des méthodes de gestion des résidus miniers radioactifs.

La contamination chimique et radioactive pose non seulement des risques à la santé humaine, mais également pour les populations animales, la faune et la flore entourant les mines d'uranium. Certains éléments chimiques et radioactifs peuvent se retrouver dans la chair, les os et les organes des animaux terrestres et aquatiques, affectant ainsi la chaîne alimentaire. Bien que certains de ces risques soient bien documentés, d'autres demeurent encore très mal documentés et nécessitent d'avantage de recherches.

En plus des risques de contamination chimique et radiologique, l'exploration, l'exploitation et le transport de l'uranium posent une multitude d'autres risques et impacts pour l'environnement : ouverture et empreinte directe sur des territoires jusqu'ici peu exploités, machineries lourdes, forages, impacts sur les eaux souterraines, impacts cumulatifs, etc.

Ainsi, la présence d'un projet uranifère en périphérie du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish (actuellement réserve de biodiversité projetée) est incompatible avec l'atteinte des objectifs de conservation. Le plan directeur provisoire² du projet de parc mentionne ainsi :

Il faudra viser à maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes couvrant ce territoire. Ceux-ci seront mis à l'épreuve au fil des ans par l'accroissement de la population de Mistissini et par la venue des visiteurs du parc, mais aussi par les impacts négatifs qui proviendront de la périphérie du futur parc.

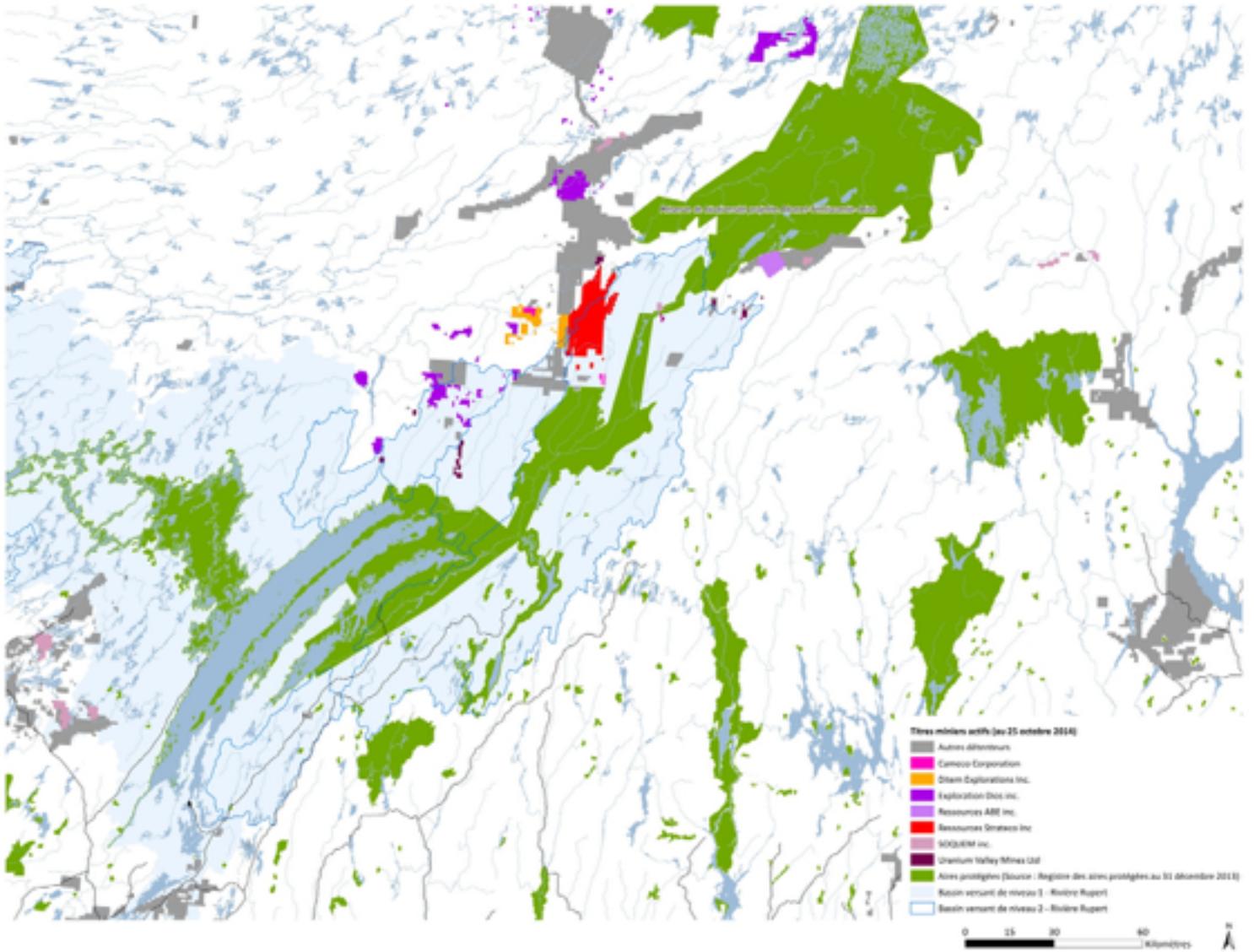
[...] Comme partout ailleurs dans le réseau des parcs nationaux du Québec, trois principes de base seront appliqués :

² [Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish - Plan directeur provisoire](#)

- *la conservation a préséance sur la mise en valeur;*
- *l'intégrité du patrimoine doit être maintenue;*
- *le principe de précaution doit être au cœur de toutes les décisions.*

Le territoire du parc Albanel-Témiscamie-Otish porte le nom évocateur d'« E'weewach » chez les Cris, ce qui signifie « là d'où originent les eaux ». Ainsi, ce secteur est à la tête de plusieurs grands bassins versants. L'exploration et l'exploitation de l'uranium comporte des risques importants de contamination des eaux (notamment en cas d'accidents ou de déversements lors du transport du concentré d'uranium et de produits chimiques), ne permettant ainsi pas au parc de maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes représentatifs qu'il est censé protéger.

La carte ci-dessous illustre notamment la vulnérabilité du bassin versant de la rivière Témiscamie (bassin versant de niveau 2).





Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe 5 000 sympathisants, dont plus d'une centaine d'organismes affiliés issus œuvrant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Travaillant au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit depuis 1981 aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Nature Québec contribue à l'avancement des sciences environnementales par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques. Il réfléchit aux perturbations que subit la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et lors de la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel et énergétique. À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs qui interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec cherche à susciter des réflexions et des débats, et exige souvent un examen public préalable à la réalisation de projets publics ou privés ou à la mise en œuvre de politiques ou de programmes gouvernementaux qui risqueraient d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

Nature Québec
870, avenue De Salaberry, bureau 270
Québec (Québec) G1R 2T9
tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991
www.naturequebec.org • conservons@naturequebec.org